

# 2J PARTNERS

Société à Responsabilité Limitée

Au Capital de 8 000 €uros

Siège Social :

9-11 Rue Benoit Malon

92150 SURESNES

R C S NANTERRE 511 917 874

---

## CESSION DE PARTS SOCIALES ENTRE ASSOCIES ( PAR ACTE S.S.P. PORTANT MODIFICATION DES STATUTS )


---

Nombre de Pages 3 pages.

Le soussigné

Ci-après désigné comme étant le cédant

- Mademoiselle FOURNIER Aurore  
Né le 17/03/1983 à Drancy 93700  
De nationalité Française  
Demeurant 1 rue Jean Jaures  
Résidence la Renardière  
93470 COUBRON

ENREGISTRÉ AU SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES DU RAINCY LE : 12/06/09 DORDEREAU : 42814/3064 DROITS : 25€ PÉNALITÉS : L'AGENT	 Béatrice LAQUERRE Agent des Impôts
---	--

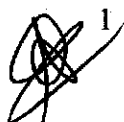
a, préalablement à la cession de parts, objet des présentes, exposé ce qui suit

Mademoiselle FOURNIER AURORE  
est titulaire de 100 parts sociales de 80 €uros chacune, portant les numéros 1 à 100  
inclus.

Sur les 100 parts composant actuellement le capital social de la société «2J PARTNERS»  
Société à Responsabilité Limitée au Capital de 8 000 €uros, dont le siège Social est situé au  
9-11 RUE BENOIT MALON – 92150 SURESNES.

Tous les associés décrits ci-dessus sont propriétaires de ces parts pour les avoir acquises le  
16 Avril 2009.

Ceci étant exposé, ils sont passés à la cession de parts, objet des présentes.

 EF

## CESSION DE PARTS

Mademoiselle FOURNIER AURORE cède et transporte, par les présentes, sous les garanties habituelles de fait et de droit, à

Madame FOURNIER ELISABETH née MOHR  
Née le 06 mai 1956 à Noisy le sec (93)  
De Nationalité Française  
Demeurant 51 rue de COURTRY  
93000 COUBRON

Qui accepte les 50 parts de 80 €uros chacune, numérotées de 1 à 50 inclus, dont elle est titulaire dans la société «2J PARTNERS»

## PROPRIETE - JOUISSANCE

Madame FOURNIER ELISABETH sera propriétaire des parts cédées ci-dessus à compter de ce jour et sera subrogé dans tous les droits et obligations attachées aux dites parts, soit en vertu des statuts de la société, soit en vertu de la loi ; et, aura notamment droit à toutes répartitions de bénéfices ou de réserves qui pourrait être effectuées au titre du dernier exercice social dont les comptes ne sont pas approuvés à ce jour.

## PRIX

La présente cession est consentie, et, acceptée moyennant le prix de 80 euros par part.

**\*Par** Madame FOURNIER ELISABETH

**À** Mademoiselle FOURNIER AURORE

La somme totale de 4 000 €uros. Pour les 50 parts cédées.


Ce prix est payé à l'instant même, par chèque bancaire d'un montant de 4 000 €uros, conformément aux dispositions statutaires.

## AGREMENT

Les statuts de la société «2J PARTNERS » stipulent que les parts sociales sont librement cessibles entre associés ou non avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

## DEPOT DE L'ACTE

Un original des présentes sera déposé au siège social de ladite société contre remise par le gérant d'une attestation de ce dépôt, double de cette attestation sera délivré au cédant au plus tard dans un délai de 30 jours à compter des présentes. Passé ce délai sans qu'il ait été justifié auprès du cédant de ce dépôt, ce dernier procédera à cette formalité, ou fera signifier par acte extrajudiciaire, aux frais des cessionnaires, la présente cession.

 EF

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original des présentes en vue de cette formalité, ainsi que pour le dépôt en annexe au registre du commerce et des sociétés.

### FRAIS

Les frais et droits des présentes, et ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par la société «2J PARTNERS » qui s'y oblige expressément.

Pour la perception du droit d'enregistrement et des impôts, les parties déclarent que la société «2J PARTNERS » n'est pas à prépondérance immobilière et que, par conséquent, la présente cession n'entre pas dans le champ d'application des dispositions visant les cessions de titres des sociétés immobilières dotées de la transparence fiscale ou des sociétés à prépondérance immobilière.

Fait en cinq originaux.  
Paris le 16 Mai 2009

